

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 AOÛT 2022

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 2 août 2022, à 12 h à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
M<sup>me</sup> Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

Sont absents :

M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 12 h 00 (midi), le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 250 mots, par courriel, en indiquant clairement dans l'objet « Question pour la séance du conseil municipal », à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) avant 10 h 00 ce jour. Le citoyen qui s'identifie peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Toute question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors de la période de questions des citoyens. Les questions doivent uniquement porter sur les points à l'ordre du jour.

---

#### AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

---

**2022-350**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PROPOSITIONS**

---

**2022-351**

**MAIRIE — NOMINATION — TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE le poste de trésorier est vacant;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des articles 71 et 97 de la *Loi sur les cités et villes*, un trésorier est nommé par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE nommer Me Caroline Tremblay, directrice générale, au poste de trésorière par intérim.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2022-352**

**MAIRIE — PLACEMENTS DE DENIERS — AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à placer les deniers provenant des taxes ou redevances municipales et tous les autres deniers appartenant à la Ville, dans une banque ou une institution de dépôts autorisée en vertu de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et les y laisser jusqu'à ce qu'ils soient employés aux fins pour lesquelles ils ont été prélevés ou jusqu'à ce qu'il en soit disposé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 12 h 05.

---

  
Sylvain Juneau, maire

  
Marie-Josée Couture, greffière